

La situation du bailleur face aux procédures collectives

7h

Objectifs de la formation :

- Maîtriser l'ensemble du déroulé de la procédure collective, afin d'intervenir auprès du bon interlocuteur, en respectant les dispositions légales.

- Être capable d'appréhender les réflexes permettant au bailleur de défendre ses intérêts.

Pour le public immobilier, bancaire et conseillers en gestion de patrimoine : permet d'obtenir les heures de formation justifiant des compétences indispensables pour le renouvellement des cartes d'agent immobilier dans le cadre de la loi Alur (conforme au décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Cette carte est indispensable à l'exercice de l'activité d'agent immobilier, syndic, administrateur de biens, marchands de listes ainsi que le public bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.



Public concerné :

Toute personne qui travaille dans l'immobilier (agents immobiliers, gérants, directeurs, négociateurs, commerciaux, agents mandataires, vendeurs, VRP, consultants) et toute personne qui effectue de la prospection et/ou est amenée à développer, suivre et fidéliser une clientèle.

Mais aussi toute personne qui commercialise des actions ou des parts de sociétés immobilières (tout le personnel bancaire et les conseillers en gestion de patrimoine). Également les salariés, demandeurs d'emploi ou toute autre personne en reconversion et qui souhaite travailler avec des entreprises publiques et privées afin de pouvoir obtenir des subventions de l'État ou des organismes collecteurs.

C'est également un gage de qualité pour se différencier et répondre à des demandes d'entreprises ou de particuliers.

Les informations pratiques :

Durée de la formation : 7 heures sur 1 journée

Prérequis : Aucun

Dates : à définir

Lieu : à définir

Modalités d'accès : à la signature de la convention

Délais d'accès : De 2 jours avant la formation à 45 jours

Tarif présentiel en Inter : 425 € HT soit 510 € TTC par personne

Tarif distanciel en Inter : 375 € HT soit 450 € TTC par personne

Tarif Intra de 1 à 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

Tarif Intra au-delà de 8 pers : nous consulter pour obtenir un devis

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique entourée d'une équipe de professionnels vous permettant d'aborder toutes les situations de l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis 14 ans, diplômée de l'ICH (Institut de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers d'un questionnaire tout au long de la formation.

Évaluation de la formation par un QCM pour mesurer l'atteinte des objectifs avec un taux de bonnes réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par questionnaire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Formule :

- Présentiel / Distanciel
- Accessibilité : Pour les personnes en situation d'handicap, nous contacter.

Les + de la formation : Permet de valider les heures de formations obligatoires dans le cadre de la loi Alur (conforme audécret n°2016-173 du 18 février 2016).

Méthode pédagogique :

Pédagogie interactive : Exposés et exercices en sous-groupe, les études de cas peuvent être construites à partir des informations transmises par les participants. Tout au long de la formation des questions sont posées à l'ensemble des participants pour mesurer le niveau d'acquisition.

Au redémarrage de la session, un feed back doit-être Effectué par rapport à la session précédente. Remise d'un support de la formation au participant en fin de formation.

Jour 1 (matin)

1) *Tour de table*

Présentation du programme

Tour de table

Règles de vie

Test de positionnement

2) *Les Procédures préalables*

Les délais de grâce

Le mandat ad hoc

La conciliation

3) *Le cadre des Procédures Collectives*

Les différentes procédures ayant vocation à traiter les difficultés des entreprises et leur déroulé

Les notions essentielles à maîtriser : cessation de paiement, période suspecte, suspension des poursuites, période d'observation,...

Les différents intervenants : administrateur, liquidateur, mandataire judiciaire,...

L'encadrement :

Isabelle Marquant,

Responsable Pédagogique
entourée d'une équipe de
professionnels vous permettant
d'aborder toutes les situations de
l'immobilier.

Tél : 03 74 09 91 14

E-mail :
contact@eurobail-formation.fr

Également agent immobilier depuis
14 ans, diplômée de l'ICH (Institut
de la Construction et de l'Habitat).

Modalités d'évaluation :

Évaluation sommative au travers
d'un questionnaire tout au long
de la formation.

Évaluation de la formation par un
QCM pour mesurer l'atteinte des
objectifs avec un taux de bonnes
réponses au minimum de 70%.

Évaluation à chaud par question-
naire sur le niveau de satisfaction.



Programme de la formation :

Atelier pratique : comprendre et analyser la Procédure
Collective à la lecture des annonces BODACC

Jour 1 (après-midi)

4) Les actions à mettre en œuvre pour le bailleur

La déclaration de créance, action fondamentale du
créancier: montant, forme, mentions obligatoires...

Atelier de mise en pratique de la déclaration de créance

La contestation de créance : comment se positionner et
répondre

Les droits et obligations du bailleur au delà de la
déclaration de créance: continuation du contrat,
paiement des loyers postérieurs, compensation
éventuelle...

5) Le suivi de la Procédure collective

Les différentes possibilités d'intervention du créancier
dans le cadre du suivi

La clôture de la Procédure Collective et ses
conséquences pour le créancier

6) Test d'évaluation des acquis

QCM

7) Bilan de la formation

Tour de table